

LE CLIENT

Facture correspondante : **00001630**
 Client : **SARTORI PHILIPPE**
 Votre référence client : **E25D000857**
 Adresse d'intervention : **409 Rue de L'Antenac, Cier-de-Luchon, France**
409 RUE DE L'ENTENAC

Marque et réf de l'appareil : **MCZ MUSA CONFORT AIR M1**
 Numéro de série : **S/N : 2009160020045**
 Date de l'achat : **27/11/2020**

DÉTAIL DE L'INTERVENTION

Désignation	Qt.	TVA	Total TTC
Forfait entretien poêle/insert à granulés Période mars/juillet (joint de trappe inclus si présent)	1	10%	140.00 €
TOTAL TTC : 140.00 €			

RAPPORT DE L'INTERVENANT

Intervenant :	Benjamin Plessis
Rendez-vous effectué :	Oui ✓
Paiement reçu :	Oui ✓
Installation conforme :	oui
ramonnage conduit :	Oui ✓
Nettoyage complet de l'appareil :	Oui ✓
Heures de fonctionnement :	4462
Nettoyage de la vis sans fin et du réservoir :	Oui
Raz du compteur :	Oui ✓
Test des composants :	Oui ✓

Le D.T.U 24.1 et la RSDT exigent au minimum deux ramonages par an pour tous les appareils de chauffage à bois, dont un pendant la période de chauffe. Le technicien est dans l'obligation de vous informer des éventuelles anomalies constatées de votre installation. L'utilisation des installations de chauffage au bois sont régies par des règles de sécurité très strictes qui se doivent obligatoirement d'être respectées.

Signature du client :

